

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Directeur d'école sur poste spécifique à profil Ecole élémentaire Henri GUEDON/REP+/ Bourg SAINTE- MARIE
	PLACE DU POSTE	Le directeur d'école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education nationale de circonscription et selon le contrat d'objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école et /ou du contrat d'objectifs du réseau. Dans ce cadre, il veille à renforcer l'enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local. Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1 ^{er} et 2 nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l'ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
	MISSIONS	Le directeur d'école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école. Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement. A travers un pilotage renforcé, il sait s'appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide ; • Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves ; • Permettre la définition des conditions d'une meilleure organisation de l'accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d'élèves en difficulté de son école ; • Faciliter l'appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d'accompagnement ; • Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ; • Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ; • Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ; • Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ; • Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ; • Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l'équipe de pilotage de dispositif ; • Participer à des commissions d'habilitation ou d'agrément et de groupes de travail départementaux ; • Être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école ; • Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance des relations avec les familles ; • Être le garant d'un climat scolaire propice aux apprentissages
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ; • Bonne connaissance des institutions partenaires ; • Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ; • Être capable de travailler en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la diversité des partenaires ; • Maîtriser les outils numériques et les démarches d'animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l'établissement (administratif, pédagogique, management) ; • Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ; • Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie
SPECIFICITE DE L'ECOLE	L'école élémentaire Henri GUÉDON (6 classes dont 3 dédoublées + 1 ULIS) située au bourg de Sainte-Marie, quartier Lassalle, a été fortement endommagée par le tremblement de terre de 2018. Dans l'attente des travaux de réhabilitation, l'école est ventilée sur 2 sites : le cycle 3 + le dispositif ULIS sont situés à l'école primaire Jérôme MERCAN, quartier Derrière Morne, et le cycle 2 à l'école élémentaire Rodolphe RICHER, au bourg. La gestion de cette école requiert un sens aigu du pilotage, par l'organisation et l'animation du travail en équipe ainsi qu'une attention à la fluidité des parcours des élèves et à la prise en charge de leurs difficultés tout en tenant compte de la continuité de leurs apprentissages. Une présence affirmée et une disponibilité importante, des aptitudes au dialogue et des et des capacités de médiation sont attendues au vu de la diversité des interlocuteurs (usagers de l'école, partenaires institutionnels, partenaires associatifs...). Le projet d'école s'appuie sur les axes suivants :	

		<p>-Etablir un climat scolaire positif et valorisant qu'un dialogue constructif et de confiance au sein de la communauté éducative ;</p> <p>-Faciliter le bien-être et la sécurité à l'école installée à titre provisoire sur deux autres sites scolaires ;</p> <p>-Garantir la maîtrise des fondamentaux (Enrichir la maîtrise de la langue : parler, lire et écrire,/ Développer la résolution de problèmes)</p> <p>Construire un climat propice aux apprentissages (développer les conditions pour apprendre et vivre ensemble/ Transmettre les valeurs de la république))</p>
	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles de 2 classes et plus ; • Une expérience d'enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d'école est vivement souhaitée.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217).
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.